



Paris, le vendredi 06 avril 2012.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2012

En février dernier, les trois instances françaises majeures de la moto et des loisirs motorisés, la Fédération Française de Motocyclisme (FFM), la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC) et le Collectif de Défense des Loisirs Verts (CODEVER) ont interrogé les principaux candidats à l'élection présidentielle pour connaître leur position sur le motocyclisme en général.

La totalité des candidats interrogés (François Bayrou, François Hollande, Eva Joly, Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon, Nicolas Sarkozy) ont répondu à l'exception de François Bayrou.

Les 10 questions posées portaient sur 3 thèmes :

- SÉCURITÉ ROUTIÈRE
- SPORT MOTO
- LOISIRS VERTS

Si certains candidats ont répondu clairement aux questions posées (de manière positive ou négative), force est de constater que ce n'est pas le cas de tous, la "langue de bois" ayant été largement utilisée.

Nous laissons à chacun la possibilité de se faire son opinion en allant consulter les réponses des candidats sur l'un des sites suivants :

- www.ffmoto.org
- www.ffmc.asso.fr
- www.codever.fr

Fédération Française de Motocyclisme

74, avenue Parmentier
75011 Paris
Tél. : 01 49 23 77 24
Fax : 01 47 00 08 37
communication@ffmoto.com

Fédération Française des Motards en Colère

35bis rue des Messiers
93100 Montreuil
Tél. : 01 48 18 03 20
Fax : 01 48 18 03 19
contact@ffmc.fr

Collectif de Défense des Loisirs Verts

BP 15
89120 Charny
Tél. : 09 650 444 76
Fax : 03 86 83 59 10
contact@codever.fr

QUESTIONNEMENT AUX CANDIDAT(E)S A L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2012

I-THEMATIQUE SECURITE ROUTIERE

Question n°1 : Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à rendre obligatoire la prise en compte du deux roues motorisés (2RM) comme un moyen de transport légitime et à considérer leurs 3,8 millions d'usagers comme des conducteurs à part entière : évolution du Code de la route, intégration des 2RM dans les plans de déplacements urbains, infrastructures routières adaptées en tenant compte des spécificités d'évolution des 2RM et de la vulnérabilité de leurs usagers ? OUI / NON

Commentaire(s) éventuel(s).....
.....

Question n°2 : La sécurité routière est un sujet transversal à plusieurs ministères (transports, éducation, environnement, travail...). Sa mise sous tutelle de l'Intérieur en 2010 révèle l'aspect répressif de la politique actuellement menée à l'encontre des usagers considérés comme des infractionnistes ou des délinquants potentiels.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à réintégrer la Sécurité Routière au sein du Ministère des Transports ou sous l'égide du Premier Ministre ? OUI / NON

Commentaire(s) éventuel(s).....
.....

Question n°3 : Le décret du 3 janvier 2012 révèle la méconnaissance des agents de l'État sur l'accidentologie des 2RM et des besoins de leurs utilisateurs en sanctionnant d'une amende de 3eme classe et du retrait de deux points de permis à partir de 2013 le non-port d'un « dispositif rétro réfléchissant », même en plein jour, pour les utilisateurs de motos de plus de 125cm3, alors qu'aucune étude sérieuse ne justifie un tel dispositif qui s'avère inutile, inadapté et discriminant.

Si vous êtes élu(e) vous engagez-vous à revoir ce décret en concertation avec les associations d'usagers et à l'avenir à les associer réellement aux décisions qui les concernent ? OUI / NON

Commentaire(s) éventuel(s).....
.....

Question n°4 : En dépit des études qui montrent l'absence de lien entre défaillance technique du véhicule et accidentalité des deux roues motorisés, le gouvernement a annoncé son intention d'introduire un contrôle technique des cyclomoteurs. Puis cette mesure a été repoussée à deux reprises et semble enterrée.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à enterrer définitivement cette mesure compliquée, coûteuse pour les usagers, et sans effet positif mesurable pour la sécurité routière des 2RM ? OUI / NON

Commentaire(s) éventuel(s).....
.....

Questionnaire à retourner à :

Fédération Française de Motocyclisme
74, avenue Parmentier - 75011 Paris
Tél : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37
E-mail : dircom@ffmoto.com



II-THEMATIQUE SPORT MOTO

Question n°1 : Il existe, en France, une demande très forte d'une pratique de la moto visant à exploiter les performances des machines en toute sécurité dans le cadre de structures adaptées (circuits), ce qui est également un élément permettant d'améliorer la sécurité routière.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à favoriser la création de sites dédiés à la pratique des sports mécaniques ? OUI / NON

Commentaire(s) éventuel(s).....
.....
.....

Question n°2 : Les sports mécaniques et notamment le sport moto sont souvent stigmatisés sur le plan environnemental alors que toutes les études sérieuses réalisées démontrent que l'empreinte carbone de cette activité est extrêmement faible.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à rééquilibrer la relation entre les sports mécaniques et le respect de l'environnement ? OUI / NON

Commentaire(s) éventuel(s).....
.....
.....

Question n°3 : L'évolution jurisprudentielle en terme de responsabilité civile des sportifs fait peser une lourde menace sur le sport en général et le sport motocycliste en particulier.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à trouver une solution qui permettra aux fédérations sportives de continuer à proposer leur pratique sportive à des coûts raisonnables tout en prenant en compte les problèmes d'indemnisation des victimes ? OUI / NON

Commentaire(s) éventuel(s).....
.....
.....

Questionnaire à retourner à :

Fédération Française de Motocyclisme
74, avenue Parmentier - 75011 Paris
Tél : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37
E-mail : dircom@ffmoto.com

III-THEMATIQUE LOISIRS VERTS

Question n°1 : Depuis 30 ans, notre pays se couvre d'une multitude grandissante et interconnectée de zonages protecteurs : Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Aires Marines Protégées, réserves naturelles, Natura 2000, SCAP, ZICO, ZPS, ENS, ZNIEFF 1 & 2, classement Biotope, trames vertes et bleues, corridors biologiques... Certes, protéger la nature, sauvegarder la biodiversité, préserver les terroirs, sont autant d'objectifs nobles que nous partageons volontiers. Malheureusement, un principe essentiel a été oublié ou exclu : l'homme est au cœur de la biodiversité. Il en résulte une sanctuarisation galopante de nos espaces ruraux avec pour conséquence l'exclusion de nombreuses activités de loisirs verts, notamment motorisées.

Si vous êtes élu(e), poursuivrez-vous dans cette voie de la « mise sous cloche » ? OUI / NON

Commentaire(s) éventuel(s).....
.....

Question n°2 : Depuis décembre 2004, nous avons recensé 28 victimes de chaînes, câbles ou barbelés disposés en travers des chemins : 9 décès et 19 blessés... Deux propositions de loi (la première émanant fin 2010 d'un député PS, la seconde en janvier 2012 d'un député UMP) ont été déposées pour combler le vide juridique qui laisse toute liberté aux propriétaires ou gestionnaires pour clôturer des chemins par des dispositifs dangereux, invisibles ou mal signalés. Cette problématique est juridiquement simple, dépourvue de couleur politique, et dotée d'un enjeu vital (des vies à sauver). Par conséquent, l'adoption d'une nouvelle législation pourrait se faire très rapidement. Il faut simplement lui accorder un créneau dans le calendrier parlementaire...

Dans cette optique, seriez-vous prêt à demander à votre gouvernement d'inscrire l'examen d'une telle loi à l'ordre du jour avant la fin de 2012 ? OUI / NON

Commentaire(s) éventuel(s).....
.....

Question n°3 : Depuis une quinzaine d'années, les politiques de développement du tourisme « vert » font la part belle – nous devrions dire exclusive – aux activités de randonnée non motorisée. De ce fait, les adeptes de la randonnée motorisée subissent discrimination et exclusion. Ceux-ci se voient en effet interdire par principe l'usage de milliers de kilomètres de chemins ruraux. Pourtant, les activités et les impôts de ces citoyens comme les autres contribuent à la sauvegarde de ce patrimoine commun et génèrent une activité économique locale non négligeable.

Il nous semble donc primordial qu'à l'avenir la question de l'accès à la nature et du développement du tourisme « vert » ne dépende plus seulement du Ministère de l'Ecologie, mais de tous les ministères concernés : Tourisme, Sport, Agriculture, Aménagement du territoire...

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à suivre cette proposition ? OUI / NON

Commentaire(s) éventuel(s).....
.....

Coordonnées de la personne qui a répondu, au nom du candidat, au questionnaire :

Date et signature :

Questionnaire à retourner à :

Fédération Française de Motocyclisme
74, avenue Parmentier - 75011 Paris
Tél : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37
E-mail : dircom@ffmoto.com

QUESTIONNEMENT AUX CANDIDAT(E)S A L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2012

REPNSES D'EVA JOLY

I-THEMATIQUE SECURITE ROUTIERE

Question n°1 : Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à rendre obligatoire la prise en compte du deux roues motorisés (2RM) comme un moyen de transport légitime et à considérer leurs 3,8 millions d'usagers comme des conducteurs à part entière : évolution du Code de la route, intégration des 2RM dans les plans de déplacements urbains, infrastructures routières adaptées en tenant compte des spécificités d'évolution des 2RM et de la vulnérabilité de leurs usagers ? OUI

Commentaire(s) éventuel(s)... Pour autant, l'augmentation de la part modale des déplacements en 2RM ne m'apparaît pas devoir constituer un objectif des politiques de déplacements.

Question n°2 : La sécurité routière est un sujet transversal à plusieurs ministères (transports, éducation, environnement, travail...). Sa mise sous tutelle de l'Intérieur en 2010 révèle l'aspect répressif de la politique actuellement menée à l'encontre des usagers considérés comme des infractionnistes ou des délinquants potentiels.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à réintégrer la Sécurité Routière au sein du Ministère des Transports ou sous l'égide du Premier Ministre ? OUI

Commentaire(s) éventuel(s).....

Question n°3 : Le décret du 3 janvier 2012 révèle la méconnaissance des agents de l'État sur l'accidentologie des 2RM et des besoins de leurs utilisateurs en sanctionnant d'une amende de 3eme classe et du retrait de deux points de permis à partir de 2013 le non-port d'un « dispositif rétro réfléchissant », même en plein jour, pour les utilisateurs de motos de plus de 125cm³, alors qu'aucune étude sérieuse ne justifie un tel dispositif qui s'avère inutile, inadapté et discriminant.

Si vous êtes élu(e) vous engagez-vous à revoir ce décret en concertation avec les associations d'usagers et à l'avenir à les associer réellement aux décisions qui les concernent ? OUI

Commentaire(s) éventuel(s)..... A revoir sans à priori, à la lumière d'analyses objectives et indépendantes.

Question n°4 : En dépit des études qui montrent l'absence de lien entre défaillance technique du véhicule et accidentalité des deux roues motorisés, le gouvernement a annoncé son intention d'introduire un contrôle technique des cyclomoteurs. Puis cette mesure a été repoussée à deux reprises et semble enterrée.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à enterrer définitivement cette mesure compliquée, coûteuse pour les usagers, et sans effet positif mesurable pour la sécurité routière des 2RM ? NON

Commentaire(s) éventuel(s).....

Questionnaire à retourner à :

Fédération Française de Motocyclisme
74, avenue Parmentier - 75011 Paris
Tél : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37
E-mail : dircom@ffmoto.com



II-THEMATIQUE SPORT MOTO

Question n°1 : Il existe, en France, une demande très forte d'une pratique de la moto visant à exploiter les performances des machines en toute sécurité dans le cadre de structures adaptées (circuits), ce qui est également un élément permettant d'améliorer la sécurité routière.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à favoriser la création de sites dédiés à la pratique des sports mécaniques ? OUI

Commentaire(s) éventuel(s)..... à des fins éducatives (sécurité routière)

Question n°2 : Les sports mécaniques et notamment le sport moto sont souvent stigmatisés sur le plan environnemental alors que toutes les études sérieuses réalisées démontrent que l'empreinte carbone de cette activité est extrêmement faible.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à rééquilibrer la relation entre les sports mécaniques et le respect de l'environnement ? NON

Commentaire(s) éventuel(s)..... Les éléments dont je dispose ne vont pas dans le même sens que les études auxquelles vous faites référence.

Question n°3 : L'évolution jurisprudentielle en terme de responsabilité civile des sportifs fait peser une lourde menace sur le sport en général et le sport motocycliste en particulier.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à trouver une solution qui permettra aux fédérations sportives de continuer à proposer leur pratique sportive à des coûts raisonnables tout en prenant en compte les problèmes d'indemnisation des victimes ? NON

Commentaire(s) éventuel(s)..... Si la question mérite d'être étudiée, au premier abord il semble normal qu'un sport assume les risques spécifiques qu'il fait courir à ses usagers.

Questionnaire à retourner à :

Fédération Française de Motocyclisme
74, avenue Parmentier - 75011 Paris
Tél : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37
E-mail : dircom@ffmoto.com

III-THEMATIQUE LOISIRS VERTS

Question n°1 : Depuis 30 ans, notre pays se couvre d'une multitude grandissante et interconnectée de zonages protecteurs : Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Aires Marines Protégées, réserves naturelles, Natura 2000, SCAP, ZICO, ZPS, ENS, ZNIEFF 1 & 2, classement Biotope, trames vertes et bleues, corridors biologiques... Certes, protéger la nature, sauvegarder la biodiversité, préserver les terroirs, sont autant d'objectifs nobles que nous partageons volontiers. Malheureusement, un principe essentiel a été oublié ou exclu : l'homme est au cœur de la biodiversité. Il en résulte une sanctuarisation galopante de nos espaces ruraux avec pour conséquence l'exclusion de nombreuses activités de loisirs verts, notamment motorisées.

Si vous êtes élu(e), poursuivrez-vous dans cette voie de la « mise sous cloche » ? OUI

Commentaire(s) éventuel(s)..... Les « zonages protecteurs » sont rarement des « mises sous cloche »

Question n°2 : Depuis décembre 2004, nous avons recensé 28 victimes de chaînes, câbles ou barbelés disposés en travers des chemins : 9 décès et 19 blessés... Deux propositions de loi (la première émanant fin 2010 d'un député PS, la seconde en janvier 2012 d'un député UMP) ont été déposées pour combler le vide juridique qui laisse toute liberté aux propriétaires ou gestionnaires pour clôturer des chemins par des dispositifs dangereux, invisibles ou mal signalés. Cette problématique est juridiquement simple, dépourvue de couleur politique, et dotée d'un enjeu vital (des vies à sauver). Par conséquent, l'adoption d'une nouvelle législation pourrait se faire très rapidement. Il faut simplement lui accorder un créneau dans le calendrier parlementaire...

Dans cette optique, seriez-vous prêt à demander à votre gouvernement d'inscrire l'examen d'une telle loi à l'ordre du jour avant la fin de 2012 ? OUI

Commentaire(s) éventuel(s)..... Il est important d'assurer la visibilité et le caractère non dangereux des dispositifs.

Question n°3 : Depuis une quinzaine d'années, les politiques de développement du tourisme « vert » font la part belle – nous devrions dire exclusive – aux activités de randonnée non motorisée. De ce fait, les adeptes de la randonnée motorisée subissent discrimination et exclusion. Ceux-ci se voient en effet interdire par principe l'usage de milliers de kilomètres de chemins ruraux. Pourtant, les activités et les impôts de ces citoyens comme les autres contribuent à la sauvegarde de ce patrimoine commun et génèrent une activité économique locale non négligeable.

Il nous semble donc primordial qu'à l'avenir la question de l'accès à la nature et du développement du tourisme « vert » ne dépende plus seulement du Ministère de l'Ecologie, mais de tous les ministères concernés : Tourisme, Sport, Agriculture, Aménagement du territoire...

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à suivre cette proposition ? OUI

Commentaire(s) éventuel(s)..... Ces interdictions sont uniquement de principe. Il existe des raisons légitimes pour limiter les randonnées motorisées, à commencer par l'impact sur les autres activités et sur l'environnement.

Coordonnées de la personne qui a répondu, au nom du candidat, au questionnaire : Pour Eva Joly, Jean-Yves

Petit et Stéphane Coppey

Date et signature :

Questionnaire à retourner à :

Fédération Française de Motocyclisme
74, avenue Parmentier - 75011 Paris
Tél : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37
E-mail : dircom@ffmoto.com

**Fédération Française
de Motocyclisme**
74, avenue Parmentier
75011 PARIS

Paris, le 23 mars 2012

Madame, Monsieur,

Par votre courrier daté du 22 février dernier, vous avez tenu à me faire part de la position des associations représentatives du deux-roues motorisé et des pratiquants de sports et loisirs motorisés. Plus particulièrement, vous avez souhaité me soumettre un questionnaire sur les thématiques qui préoccupent vos associations. Je vous en remercie.

En matière de sécurité routière, étant moi-même un (ancien) conducteur de 2RM, je suis particulièrement sensible à la prise en compte et à la reconnaissance à part entière des deux roues motorisés, tant au niveau de l'évolution du Code de la route qu'au niveau de la formation des conducteurs, comme cela est proposé dans le manifeste FFMC. J'estime ainsi que la politique en matière de sécurité routière ne doit pas se résumer à de la répression. Elle doit être transversale et impliquer - dans une dynamique interministérielle - tout autant la sécurité et la prévention que les transports, l'éducation, le développement durable... Dans la même logique de décloisonnement, la mise en place d'une concertation locale concernant les infrastructures routières me semble importante.

Concernant les éléments "techniques" que vous abordez, je considère à votre instar plus efficace et pertinent d'inciter - comme le manifeste FFMC l'indique là encore d'ailleurs - les usagers de deux-roues motorisés à s'équiper pour se protéger et diminuer les conséquences d'accidents éventuels. De même, la mise en place d'un suivi d'entretien et de conformité des véhicules s'appuyant sur les réseaux des concessionnaires et des professionnels effectuant l'entretien des cyclomoteurs me paraît préférable à la création d'un contrôle technique contraignant et couteux pour les usagers. C'est une question qui mérite, elle-aussi, d'être étudiée.

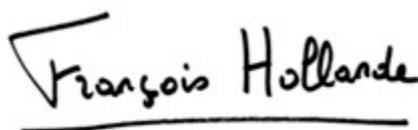
FRANÇOIS HOLLANDE 2012

En matière de sport moto, je ne suis pas défavorable à la création de sites dédiés à la pratique des sports mécaniques. Ces sports sont aujourd'hui reconnus en France, comme en témoigne le nombre important de manifestations qui se tiennent chaque année. Cependant, il faut avant tout déjà optimiser l'utilisation des sites existants tant au niveau de la pratique sportive que de la formation à cette pratique. Chaque projet de création doit donc être considéré comme unique et étudié en tant que tel.

Enfin, s'agissant des loisirs verts, j'engagerai une concertation avec les différents interlocuteurs concernés afin que chacun puisse vivre sa passion tout en préservant l'environnement et en respectant les contraintes sonores. La préservation de l'environnement est en effet un impératif qui me tient à cœur, mais il ne s'agit pas pour autant d'avoir une attitude excessivement rigide qui exclue sans aucune réserve l'activité humaine.

Sensible à votre démarche concertée, constructive et responsable, soyez assuré de ma vigilance quant au suivi de ces dossiers qui touchent directement des millions d'usagers.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink that reads "François Hollande". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

François HOLLANDE

Les Lilas, le 30 mars 2012

FFM
FFMC
Code Vert

Réponse du Front de Gauche des transports

Chers amis,

Avant de répondre point par point à votre questionnaire, permettez-nous quelques phrases d'introduction.

De notre point de vue, la mission d'un gouvernement de Gauche est de servir l'intérêt général et de s'adresser à l'ensemble de la population. Il est ainsi de notre devoir de créer, sans ostracismes ni discriminations quelconques, dans tous les aspects de la société, les conditions d'un « vivre ensemble » que tous et toutes apprécient et respectent.

De ce point de vue, les pratiquants de deux roues motorisés représentant une frange de la population que nous entendons écouter et avec lesquels un dialogue doit s'engager.

Par ailleurs, la dégradation de notre planète – qui concerne toute l'humanité – et le fait que notre société dite « développée » en abuse (85 % des richesses étant au service de 20% de la population mondiale) est une situation qui ne peut perdurer.

Pour en venir plus précisément à la moto, nous considérons que les motards eux-mêmes sont victimes de cette course effrénée à la consommation, qui voudrait leur faire croire qu'il n'y a pas de plaisir à moto au-dessous de 100 ch, et que le rêve à atteindre est, par exemple, de piloter une ZZR 1400 de 200 ch.

Les motards n'étaient pas moins heureux ni moins passionnés dans les années 60 ou 70, avec des engins de 15 à 70 ch (puissance annoncée en 1969 par la première Honda 4 cylindres) !

D'une manière générale, en matière de sécurité routière comme de développement durable, il nous apparaît nécessaire d'opérer, pour les automobiles comme pour les motos, une remise en cause du modèle consumériste et de sa croyance en la performance, donc au poids et à la puissance des engins automobiles, à deux comme à quatre roues.

Faire en sorte que tous les véhicules roulants ne nécessitent pas des qualités de pilotes, mais permettent à tout un chacun de se déplacer en sécurité, nous paraît plus raisonnable que de proposer à la vente des véhicules qui, il y a quelques années, n'auraient roulé qu'en compétition, aux mains de pilotes chevronnés. Un peu plus de raison et de sagesse dans l'offre des véhicules à quatre ou à deux roues éviterait à elle seule d'avoir à multiplier les lois coercitives, les contrôles, les radars, etc.

Si le modèle de société que nous connaissons en Europe aujourd'hui devait perdurer, il nous faudrait trois planètes pour l'assumer. Comme nous n'en avons qu'une sous les pieds, il faut bien reconnaître que cette situation s'impose à nous, et que si nous ne devançons pas les conflits que pourraient produire rapidement un assèchement des réserves de pétrole, par exemple, ou que produisent déjà les dérèglements climatiques, la pratique de la moto aura totalement disparu d'elle-même. Il nous semble que ce n'est pas ce que nous désirons tous.

Afin de préserver les ressources de la planète et de redistribuer les richesses, le Front de Gauche propose une planification écologique, à laquelle ne pourra échapper la pratique de la moto.

Venons en à vos questions.

I- Sécurité routière

Question N°1 :

Dans les limites de ce qui est explicité au-dessus, il est clair qu'un deux roues léger est préférable à une grosse berline, surtout en milieu urbain. La cohabitation entre les différents modes de déplacement (piétons, rollers, vélos, 2 roues motorisés, automobiles) est un problème à envisager dans sa totalité, sans exclure aucun usager de la route.

A l'image de la politique économique et sociale, les choix de sécurité routière ont été guidés, ces dernières années, par une logique comptable, tout en stigmatisant les minorités (les motocyclistes) pour justifier une politique exclusivement répressive.

Pour le Front de gauche la sécurité routière repose sur trois exigences : prévention, dissuasion, sanction.

Nous envisageons de privilégier la prévention avant tout, notamment par une sensibilisation au partage de l'espace public (et en particulier de la route) dès l'école primaire. L'apprentissage du code de la route et la préparation au Brevet de sécurité routière seront intégrés aux programmes scolaires des collèges.

Nous sommes favorables à une réforme du permis de conduire, qui intègre réellement les spécificités de chaque type de véhicule (pour les motos, par exemple: placement sur la chaussée, facteurs poids/puissance, visibilité et angle mort).

Nous prônons l'équipement des deux-roues motorisés d'un éclairage permanent distinct des autos et des poids lourds, de type bleuté par exemple.

Dans l'espace public, un développement de la signalisation horizontale, permettant un meilleur partage de la chaussée, sera nécessaire, notamment pour sécuriser les remontées de files et pour une conduite sécurisée nécessitant une adaptation des vitesses.

Enfin l'État mettra en place une homologation des équipements de sécurité individuelle (casques, gants, etc.). Il sanctionnera les usagers de deux roues motorisés porteurs d'une tenue présentant des risques (sandales, tongs, short, etc.).

Enfin il soutiendra l'innovation technologique pour une meilleure sécurité passive (systèmes de freinage ou d'anti-patinage en rendant progressivement obligatoire ses équipements sur les nouveaux modèles) et un durcissement des normes environnementales.

Question N°2 :

Il paraît effectivement logique que la sécurité routière revienne à un ministère des Transports en ce qui concerne l'établissement des règles, le réseau routier, etc. En revanche, comme pour toute activité, c'est au ministère de l'Intérieur qu'il revient de faire appliquer les règles du « vivre ensemble », cela sans culpabilisation, ni discrimination aucune.

Question N°3 :

Imposer sans concertation une tenue spécifique à une catégorie d'usagers n'est pas la meilleure façon d'obtenir le résultat recherché. Faire progresser la sécurité routière est l'affaire de tous et les motards sont très concernés par ces questions. Raison de plus pour que le dialogue avec toute partie représentative de la population soit effectivement étendu, lorsqu'il existe une représentativité reconnue. Le Front de Gauche co-élabore son programme avec les acteurs des mouvements social et sociétal. Un gouvernement du Front de Gauche poursuivra cette démarche de co-construction. D'autant que les conducteurs de deux-roues sont conscients qu'ils représentent un pourcentage très élevé des décès sur la route (24% en moyenne sur toute la France et 40% en Ile de France).

Question N° 4 :

Un contrôle technique des deux roues apparaît très coûteux à mettre en place, et techniquement comme pratiquement peu envisageable. La défaillance technique n'apparaissant quasiment pas dans les statistiques d'accident, cette mesure nous paraît inappropriée. En revanche, un certificat délivré par un professionnel en cas de vente

du véhicule est nécessaire car il permettrait de sécuriser le marché de l'occasion.

II – Sport Moto

Question N° 1 :

Des sites (piste, ou terrains de cross) existent déjà dans de très nombreux endroits du territoire. Leur accès doit être favorisé pour tous. En revanche, vu notre position exprimée en préambule, il n'est pas souhaitable d'envisager la création de nouveaux circuits, ni de favoriser le développement de cette activité.

Question N° 2 :

Les sports mécaniques servant avant tout à entretenir une image dépassée de la vitesse et de la performance (consommatrices d'énergie et productrice de gaz à effet de serre et de pollution), ainsi que pour les constructeurs à entretenir une offre toujours plus décalée par rapport aux besoins réels de la population en matière de déplacements, il n'est pas question pour nous de coopérer à son essor. Les sports mécaniques ne correspondent pas à la société de sobriété énergétique que nous estimons nécessaire à l'avenir des habitants de la planète. Ils sont de plus pour nous l'image d'un modèle de société dépassé, dans lequel le citoyen, devenu consommateur, est pressé de toujours plus dépenser et devient, sans même le percevoir, victime d'un système à but uniquement commercial.

Question N° 3 :

cf. fin de la réponse précédente. Nous ne pouvons envisager de favoriser les sports mécaniques, ni l'image qu'ils portent.

III – Loisirs « verts »

Question N° 1 : 1

L'homme est au cœur de la biodiversité... pas la machine, qui en est la fossoyeuse. ! A ce titre, sans vouloir mettre la nature « sous cloche », il nous apparaît indispensable de préserver les espaces non urbanisés des bruits et des émanations qui leur sont étrangers.

Question N°2 :

L'espace public, les chemins carrossables publics doivent rester ouverts à tous, dans le respect de chacun. A ce titre, toute « privatisation », et a fortiori tout « piège » dangereux pour les

usagers de l'espace public doit être proscrit et sévèrement réprimé par la loi.

Question n°3 :

Il est question ici du « vivre ensemble ». Une différence existe entre un groupe de randonneurs motorisés calmes, souriants, prêts à ralentir ou saluer les autres usagers de l'espace public, et une horde d'enduristes déboulant à plein gaz de deux temps au milieu d'une famille de marcheurs.

Les sentiers de Grande Randonnée doivent être strictement interdits à tout véhicule à moteur, hors besoins d'entretien. En ce qui concerne les chemins carrossables, il ne peut y avoir discrimination entre les usagers à partir du moment où ceux-ci respectent l'environnement humain et naturel, et empruntent ces voies pour se déplacer. Une réglementation draconienne devrait encadrer le niveau sonore et la vitesse sur ces voies. Sachant que la pratique sportive du tout-terrain motorisé doit se cantonner aux circuits destinés au sport, sans empiéter sur les voies de déplacement accessibles à tous et toutes.

En forme de conclusion : notre programme « l'humain d'abord » s'applique aussi à la pratique de la moto. Loin de nous la volonté de vouloir interdire le plaisir que l'on ressent à rouler à moto au petit matin sur une route de campagne, ou la facilité que procure ce mode de déplacement en milieu urbain. Il s'agit juste, très logiquement, de remettre à la place qu'il n'auraient jamais dû quitter les moyens de locomotion que sont l'automobile et la moto : qu'ils redeviennent des engins au service de l'Homme, facilitant les déplacements sans entraves sur les espaces prévus à cet usage ; qu'il ne soient plus en revanche - à travers, par exemple, la compétition - des produits de consommation générateurs de frustration (quand on ne peut pas se les payer) ou d'oppression (quand ils engloutissent un budget énorme pour satisfaire un désir, et qu'on les soumet en plus à moult lois répressives qui reviennent à en limiter et en renchérir l'usage) .

Voilà donc les réponses que nous pouvions, le plus honnêtement possible, apporter à vos questions.

Pour le FDG des Transports

P. Le Néouannic

F. Longérin

QUESTIONNEMENT AUX CANDIDAT(E)S A L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2012

REPONSES DE MARINE LE PEN

I-THEMATIQUE SECURITE ROUTIERE

Question n°1 : Si vous êtes élue, vous engagez-vous à rendre obligatoire la prise en compte du deux roues motorisés (2RM) comme un moyen de transport légitime et à considérer leurs 3,8 millions d'usagers comme des conducteurs à part entière : évolution du Code de la route, intégration des 2RM dans les plans de déplacements urbains, infrastructures routières adaptées en tenant compte des spécificités d'évolution des 2RM et de la vulnérabilité de leurs usagers ? OUI

Commentaires éventuels.....Je sensibiliserai aussi les collectivités locales à cet important problème

Question n°2 : La sécurité routière est un sujet transversal à plusieurs ministères (transports, éducation, environnement, travail...). Sa mise sous tutelle de l'Intérieur en 2010 révèle l'aspect répressif de la politique actuellement menée à l'encontre des usagers considérés comme des infractionnistes ou des délinquants potentiels.

Si vous êtes élue, vous engagez-vous à réintégrer la Sécurité Routière au sein du Ministère des Transports ou sous l'égide du Premier Ministre ? OUI

Commentaires éventuels.....Je réintégrerai la sécurité routière dans le ministère des Transports pour marquer qu'il s'agit d'abord d'un problème d'éducation et de prévention, avant d'être une question de répression

Question n°3 : Le décret du 3 janvier 2012 révèle la méconnaissance des agents de l'État sur l'accidentologie des 2RM et des besoins de leurs utilisateurs en sanctionnant d'une amende de 3eme classe et du retrait de deux points de permis à partir de 2013 le non-port d'un « dispositif rétro réfléchissant », même en plein jour, pour les utilisateurs de motos de plus de 125cm3, alors qu'aucune étude sérieuse ne justifie un tel dispositif qui s'avère inutile, inadapté et discriminant.

Si vous êtes élue vous engagez-vous à revoir ce décret en concertation avec les associations d'usagers et à l'avenir à les associer réellement aux décisions qui les concernent ? OUI

Commentaires éventuels.....D'une part je supprimerai le permis à points, d'autre part toutes les mesures de sécurité routière doivent faire au préalable l'objet d'une large concertation avec toutes les parties-prenantes. Il faut privilégier les mesures réellement efficaces, et non les mesures « machines à sous ».

Question n°4 : En dépit des études qui montrent l'absence de lien entre défaillance technique du véhicule et accidentalité des deux roues motorisés, le gouvernement a annoncé son intention d'introduire un contrôle technique des cyclomoteurs. Puis cette mesure a été repoussée à deux reprises et semble enterrée.

Si vous êtes élue, vous engagez-vous à enterrer définitivement cette mesure compliquée, coûteuse pour les usagers, et sans effet positif mesurable pour la sécurité routière des 2RM ? OUI

Commentaires éventuels.....La sécurité routière ne doit pas devenir, à cause des coûts qu'elle engendrerait pour les particuliers, un obstacle à leurs déplacements, pénalisant ainsi les plus défavorisés sur le plan financier. Il est préférable de former les utilisateurs de 2 et 4 roues, à cohabiter sur la route lors de l'apprentissage du permis de conduire.

Questionnaire à retourner à :

Fédération Française de Motocyclisme
74, avenue Parmentier - 75011 Paris
Tél : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37
E-mail : dircom@ffmoto.com



II-THEMATIQUE SPORT MOTO

Question n°1 : Il existe, en France, une demande très forte d'une pratique de la moto visant à exploiter les performances des machines en toute sécurité dans le cadre de structures adaptées (circuits), ce qui est également un élément permettant d'améliorer la sécurité routière.

Si vous êtes élue, vous engagez-vous à favoriser la création de sites dédiés à la pratique des sports mécaniques ? OUI

Commentaires éventuels...Dans la limite, bien évidemment, des moyens financiers de l'État et des collectivités locales. Malheureusement, l'argent public n'est pas inépuisable. L'initiative privée est aussi envisageable dans le respect des règles de sécurité

Question n°2 : Les sports mécaniques et notamment le sport moto sont souvent stigmatisés sur le plan environnemental alors que toutes les études sérieuses réalisées démontrent que l'empreinte carbone de cette activité est extrêmement faible.

Si vous êtes élue, vous engagez-vous à rééquilibrer la relation entre les sports mécaniques et le respect de l'environnement ? OUI

Commentaires éventuels... Chacun doit pouvoir pratiquer la forme de loisirs ou de sport qu'il souhaite, à condition de respecter ceux des autres, d'autant plus que les machines sont de plus en plus propres et que c'est à ce niveau qu'il faut agir. Il appartient alors aux pouvoirs publics de fixer les règles pour que chacun puisse jouir de son temps libre comme il l'entend. La moto est largement préférable à l'oisiveté !

Question n°3 : L'évolution jurisprudentielle en terme de responsabilité civile des sportifs fait peser une lourde menace sur le sport en général et le sport motocycliste en particulier.

Si vous êtes élue, vous engagez-vous à trouver une solution qui permettra aux fédérations sportives de continuer à proposer leur pratique sportive à des coûts raisonnables tout en prenant en compte les problèmes d'indemnisation des victimes ? OUI

Commentaires éventuels.....D'une façon générale, il faut réfléchir sur l'indemnisation. Les victimes doivent recevoir leur dû, mais le coût des assurances ne doit pas conduire à une paralysie généralisée . Nous réunirons les parties-prenantes pour en discuter de façon constructive.

Questionnaire à retourner à :

Fédération Française de Motocyclisme
74, avenue Parmentier - 75011 Paris
Tél : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37
E-mail : dircom@ffmoto.com

III-THEMATIQUE LOISIRS VERTS

Question n°1 : Depuis 30 ans, notre pays se couvre d'une multitude grandissante et interconnectée de zonages protecteurs : Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Aires Marines Protégées, réserves naturelles, Natura 2000, SCAP, ZICO, ZPS, ENS, ZNIEFF 1 & 2, classement Biotope, trames vertes et bleues, corridors biologiques... Certes, protéger la nature, sauvegarder la biodiversité, préserver les terroirs, sont autant d'objectifs nobles que nous partageons volontiers. Malheureusement, un principe essentiel a été oublié ou exclu : l'homme est au cœur de la biodiversité. Il en résulte une sanctuarisation galopante de nos espaces ruraux avec pour conséquence l'exclusion de nombreuses activités de loisirs verts, notamment motorisées.

Si vous êtes élue, poursuivrez-vous dans cette voie de la « mise sous cloche » ? NON

Commentaires éventuels...L'homme n'est pas un prédateur, mais un protecteur, et il protège pour lui, pour l'avenir de l'humanité.. il faut donc concilier la protection pour le long terme et toutes les activités humaines sur le court terme. De ce point de vue, la première qualité est la pragmatisme.

.....

Question n°2 : Depuis décembre 2004, nous avons recensé 28 victimes de chaînes, câbles ou barbelés disposés en travers des chemins : 9 décès et 19 blessés... Deux propositions de loi (la première émanant fin 2010 d'un député PS, la seconde en janvier 2012 d'un député UMP) ont été déposées pour combler le vide juridique qui laisse toute liberté aux propriétaires ou gestionnaires pour clôturer des chemins par des dispositifs dangereux, invisibles ou mal signalés. Cette problématique est juridiquement simple, dépourvue de couleur politique, et dotée d'un enjeu vital (des vies à sauver). Par conséquent, l'adoption d'une nouvelle législation pourrait se faire très rapidement. Il faut simplement lui accorder un créneau dans le calendrier parlementaire...

Dans cette optique, seriez-vous prête à demander à votre gouvernement d'inscrire l'examen d'une telle loi à l'ordre du jour avant la fin de 2012 ? OUI

Commentaires éventuels.....L'intégrité physique d'un individu et, a fortiori, sa vie ne peuvent être mises en danger de tels obstacles dangereux

.....

Question n°3 : Depuis une quinzaine d'années, les politiques de développement du tourisme « vert » font la part belle – nous devrions dire exclusive – aux activités de randonnée non motorisée. De ce fait, les adeptes de la randonnée motorisée subissent discrimination et exclusion. Ceux-ci se voient en effet interdire par principe l'usage de milliers de kilomètres de chemins ruraux. Pourtant, les activités et les impôts de ces citoyens comme les autres contribuent à la sauvegarde de ce patrimoine commun et génèrent une activité économique locale non négligeable.

Il nous semble donc primordial qu'à l'avenir la question de l'accès à la nature et du développement du tourisme « vert » ne dépende plus seulement du Ministère de l'Ecologie, mais de tous les ministères concernés : Tourisme, Sport, Agriculture, Aménagement du territoire...

Si vous êtes élue, vous engagez-vous à suivre cette proposition ? OUI

Commentaires éventuels...Il faut surtout organiser la concertation entre tous les intéressés dans le respect mutuel sous l'égide des pouvoirs publics.

.....

Coordonnées de la personne qui a répondu, au nom du candidat, au questionnaire :

Date et signature :

Questionnaire à retourner à :

Fédération Française de Motocyclisme
74, avenue Parmentier - 75011 Paris
Tél : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37
E-mail : dircom@ffmoto.com

LA FRANCE FORTE

NICOLAS SARKOZY

Paris, le 03 / 04 / 2012

Messieurs,

Vous avez bien voulu attirer l'attention de Nicolas SARKOZY sur les questions relatives à la pratique du deux-roues motorisé.

Je tenais à vous assurer qu'il avait pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite et qu'il souhaitait vous remercier.

Vous trouverez ci-joint les réponses au questionnaire que vous lui avez transmis.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Guillaume LAMBERT

Directeur de la campagne de M. Nicolas SARKOZY

Monsieur Jacques BOLLE (FFM)
Monsieur France WOLF (FFMC)
Monsieur Patrick HUET (CODEVER)
Fédération Française de Motocyclisme
74, rue Parmentier
75011 PARIS

I. Thématique sécurité routière

Question n°1 : Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à rendre obligatoire la prise en compte du deux-roues motorisés (2RM) comme un moyen de transport légitime et à considérer leurs 3,8 millions d'usagers comme des conducteurs à part entière : évolution du Code de la route, intégration des 2RM dans les plans de déplacements urbains, infrastructures routières adaptées en tenant compte des spécificités d'évolution des 2RM et de la vulnérabilité de leurs usagers ?

Les usagers des deux roues motorisées doivent être considérés comme des usagers de la route à part entière. Chacun doit intégrer les codes de bonne conduite et de prudence qu'il convient d'adopter pour partager durablement et équitablement la route. De nombreuses campagnes de sensibilisation ont été initiées par le Gouvernement, notamment pour appeler à la vigilance des automobilistes à l'égard des usagers des deux roues.

S'agissant des infrastructures routières, j'ai demandé dès 2009 l'extension des inspections de sécurité routière des infrastructures (ISRI) du réseau routier national à la spécificité des 2 RM (inspections effectuées en motocyclette afin de déceler les pièges de la chaussée, de recenser la présence d'obstacles latéraux, ...).

Question n°2 : La sécurité routière est un sujet transversal à plusieurs ministères (transports, éducation, environnement, travail...) Sa mise sous tutelle à l'Intérieur en 2010 révèle l'aspect répressif de la politique actuellement menée à l'encontre des usagers considérés comme des infractionnistes ou des délinquants potentiels.

Si vous êtes élu(e), vous engagez vous à réintégrer la Sécurité Routière au sein du Ministère des Transports ou sous l'égide du Premier Ministre ?

La sécurité routière est l'une des dimensions fondamentales de la sécurité civile. Il est donc naturel que le Ministère de l'Intérieur soit chargé de piloter la politique de sécurité routière. Le Ministère des Transports devra évidemment avoir un avis consultatif pour tout ce qui de la sécurité des infrastructures routières ou la réglementation technique des véhicules.

Question n°3 : Le décret du 3 janvier 2012 révèle la méconnaissance des agents de l'Etat sur l'accidentologie des 2RM et des besoins de leurs utilisateurs en sanctionnant d'une amende de 3eme classe et du retrait de deux points de permis à partir de 2013, le non-port d'un « dispositif rétro réfléchissant », même en plein jour, pour les utilisateurs de motos de plus de 125cm³, alors qu'aucune étude sérieuse ne justifie un tel dispositif qui s'avère inutile, inadapté et discriminant.

La visibilité d'un deux roues est moindre que celle d'une automobile, nous devons nous assurer de donner aux usagers de la route la même sécurité, notamment de nuit, pour que chacun puisse faire attention à l'autre. Je mènerai une politique pédagogique pendant un an afin que cette mesure destinée à mieux protéger les motards puisse entrer progressivement dans leurs habitudes.

Question 4 : En dépit des études qui montrent l'absence de lien entre défaillance technique du véhicule et accidentalité des deux roues motorisés, le gouvernement a annoncé son intention d'introduire un contrôle technique des cyclomoteurs. Puis cette mesure a été repoussée à deux reprises et semble enterrée.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à enterrer définitivement cette mesure compliquée, coûteuse pour les usagers, et sans effet positif mesurable pour la sécurité routière des 2RM ?

Si je suis réélu, je continuerai à me battre contre toutes les causes d'accidents. Le contrôle technique réduira les débridages qui sont dangereux (299 tués en 2009 et 248 en 2010). Je le mettrai en œuvre en concertation avec les acteurs, en expliquant le sens et la pertinence de la mesure.

II. Thématique sport moto

Q1 : Il existe, en France, une demande très forte d'une pratique de la moto visant à exploiter les performances des machines en toute sécurité dans le cadre de structures adaptées (circuits), ce qui est également un élément permettant d'améliorer la sécurité routière.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à favoriser la création de sites dédiés à la pratique des sports mécaniques ?

Chaque sport doit pouvoir bénéficier de structures adaptées à sa pratique. Si je suis réélu, je m'engage à demander au Ministre des Sports de faire le bilan des structures existantes et d'étudier la possibilité d'aménager des structures supplémentaires.

Q2 : Les sports mécaniques et notamment le sport moto sont souvent stigmatisés sur le plan environnemental alors que toutes les études sérieuses réalisées démontrent que l'empreinte carbone de cette activité est extrêmement faible.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à rééquilibrer la relation entre les sports mécaniques et le respect de l'environnement ?

Aucun sport ne doit être stigmatisé, les sports mécaniques font partie intégrante du monde sportif et à ce titre, ils doivent être respectés au même titre que n'importe quel sport et respecter les exigences environnementales.

Q3 : L'évolution jurisprudentielle en termes de responsabilité civile des sportifs fait peser une lourde menace sur le sport en général et le sport motocycliste en particulier.

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à trouver une solution qui permettra aux fédérations sportives de continuer à proposer leur pratique sportive à des coûts raisonnables tout en prenant en compte les problèmes d'indemnisation des victimes ?

Sur ce sujet, il faudra mettre en place une concertation entre professionnels et assureurs afin de définir des frais de responsabilité civile raisonnables. Il est nécessaire que ces frais s'adaptent au budget du plus grand nombre afin de ne pas pénaliser ce sport.

III. Thématique loisirs verts

Q1 : Depuis 30 ans, notre pays se couvre d'une multitude grandissante et interconnectée de zonages protecteurs : Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Aires Marines Protégées, réserves naturelles, Natura 2000, SCAP, ZICO, ZPS, ENS, ZNIEFF 1 & 2, classement Biotope, trames vertes et bleues, corridors biologiques... Certes, protéger la nature, sauvegarder la biodiversité, préserver les terroirs, sont autant d'objectifs nobles que nous partageons volontiers. Malheureusement, un principe essentiel a été oublié ou exclu : l'homme est au cœur de la biodiversité. Il en résulte notamment une sanctuarisation galopant de nos espaces ruraux avec pour conséquence l'exclusion de nombreuses activités de loisirs verts, notamment motorisées.

Si vous êtes élu(e), poursuivrez-vous dans cette voie de la « mise sous cloche » ?

Tout comme vous, j'attache une grande importance à préserver nos espaces et nos espèces en instaurant des zones protégées. L'homme est évidemment au cœur de la protection de la biodiversité et doit aussi faire des efforts pour la protéger. Il est évidemment essentiel que chacun puisse trouver sa place dans cet équilibre. Ces zones n'ont évidemment pas vocation à exclure votre activité mais à protéger les espaces et les espèces qui s'y trouvent. Grâce aux loisirs verts, de nombreux chemins et espaces sont entretenus par les personnes qui les pratiquent. C'est pourquoi, il est nécessaire de prendre pleinement en compte, si nous instaurons de nouvelles zones, des espaces accessibles aux loisirs verts.

Q2 : Depuis décembre 2004, nous avons recensé 28 victimes de chaînes, câbles et barbelés disposés en travers des chemins : 9 décès et 19 blessés... Deux propositions de loi (la première émanant fin 2010 d'un député PS, la seconde en janvier 2012 d'un député UMP) ont été déposées pour combler le vide juridique qui laisse toute liberté aux propriétaires ou gestionnaires de clôturer des chemins par des dispositifs dangereux, invisibles ou mal signalés. Cette problématique est juridiquement simple, dépourvue de couleur politique, et dotée d'un enjeu vital (des vies à sauver). Par conséquent, l'adoption d'une nouvelle législation pourrait se faire très rapidement. IL faut simplement lui accorder un créneau dans le calendrier parlementaire...

Dans cette optique, seriez-vous prêt à demander à votre gouvernement d'inscrire l'examen d'une telle loi à l'ordre du jour avant la fin 2012 ?

Vous avez parfaitement raison de vous soucier du flou juridique. Je souhaite évidemment qu'une telle loi puisse être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine législature.

Q3 : Depuis une quinzaine d'années, les politiques de développement du tourisme « vert » font la part belle – nous devrions dire exclusive- aux activités de randonnées non motorisée. De ce fait, les adeptes de la randonnée motorisée subissent discrimination et exclusion. Ceux-ci se voient en effet interdire par principe l'usage de milliers de kilomètres de chemins ruraux. Pourtant, les activités et les impôts de ces citoyens comme les autres contribuent à la sauvegarde de ce patrimoine commun et génèrent une activité économique locale non négligeable.

Il nous semble donc primordial qu'à l'avenir la question de l'accès à la nature et du développement du tourisme « vert » ne dépende plus seulement du Ministère de l'Ecologie, mais de tous les ministères concernés : Tourisme, Sport, Agriculture, Aménagement du territoire...

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à suivre cette proposition ?

J'ai la conviction que chacun des chemins de randonnées doivent être adaptés aux usages. Ainsi, il me paraît important que certains chemins préservés soient réservés à un type particulier de randonnée. Il me paraît également essentiel que vous puissiez bénéficier de chemins de randonnée adaptés à vos usages. Je considère que votre demande doit faire l'objet d'une concertation à l'échelle locale, avec l'ensemble des acteurs concernés et notamment les élus.